

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

---

**Autorité nationale des jeux**

---

**DÉCISION N° 2024-PR-150 DU 27 NOVEMBRE 2024**  
**PORTANT NOMINATION DU MÉDIATEUR**  
**DE L'AUTORITE NATIONALE DES JEUX**

La Présidente de l'Autorité nationale des jeux,

Vu le code de la consommation, notamment le Titre I<sup>er</sup> de son Livre IV ;

Vu la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 modifiée relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne, notamment ses articles 45-1 et 45-2 ;

Vu le décret n° 2017-677 du 28 avril 2017 portant diverses dispositions relatives à la régulation des jeux en ligne ;

Vu l'avis n° 2024-040 du 17 octobre 2024 du collège de l'Autorité nationale des jeux relatif à la nomination du médiateur de l'Autorité nationale des jeux ;

Vu l'avis du 27 novembre 2024 de la commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation ;

Vu les autres pièces du dossier,

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Monsieur Jérôme Gallot est nommé médiateur de l'Autorité nationale des jeux, à compter du 2 décembre 2024.

**Article 2 :** La présente décision est notifiée à Monsieur Jérôme Gallot ainsi qu'à la commission d'évaluation et de contrôle de la médiation e de la consommation mentionnée à l'article 615-1 du code de la consommation et fait l'objet d'une publication sur le site internet de l'Autorité nationale des jeux.

Fait à Issy-Les-Moulineaux, le 27 novembre 2024.

**La Présidente de l'Autorité nationale des jeux**

**Isabelle FALQUE-PIERROTIN**

*Décision publiée sur le site de l'ANJ le 2 décembre 2024*